Appel à candidature 2026 et 2027 – Luynes (37)



Résidence de recherche et de création en lien avec le patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune de Luynes

Session 1 : 9 semaines entre mars et juin 2026 Session 2 : 9 semaines entre mars et juin 2027

Date limite de candidature : 15 décembre 2024

La Ville de Luynes (Indre-et-Loire) met en place depuis 2022 une résidence de création de deux mois au printemps en lien avec le patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune. Les artistes disposent d'un espace d'atelier et d'un logement à proximité. Des rendez-vous sont organisés au cours de la période de résidence : portes-ouvertes de l'atelier, rencontres autour de la démarche créative de l'artiste, ateliers de pratique artistique, etc... Une exposition de restitution présente les œuvres produites pendant la résidence.

Présentation de la commune de Luynes

À seulement quelques kilomètres à l'ouest de Tours, Luynes se situe dans le **périmètre du Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO** et fait partie de la métropole « Tours Métropole Val de Loire ». La commune est accessible en bus depuis la gare de Tours avec la ligne 50 ou 57 du réseau de transport Fil Bleu. La commune se distingue par ses richesses patrimoniales exceptionnelles et séduit par son cadre de vie préservé et son caractère de « ville à la campagne ».

La commune de Luynes se distingue par ses nombreux **monuments remarquables classés**: ses halles du $15^{\grave{\text{ème}}}$ siècle (classées par décret du 21 octobre 1930), sa maison à pans de bois du $16^{\grave{\text{ème}}}$ siècle (classement par arrêté du 13 décembre 1978), ses vestiges de l'aqueduc romain (classement par liste de 1862), **ou inscrits**: son château $(13^{\grave{\text{ème}}}, 15^{\grave{\text{ème}}}, 17^{\grave{\text{ème}}})$, l'ancien prieuré de Saint-Venant $(12^{\acute{\text{eme}}}$ siècle, $13^{\grave{\text{ème}}}$ siècle, et les ruines de la villa-gallo-romaine, le manoir de Malitourne $(17^{\grave{\text{ème}}}$ siècle), la chapelle de l'ancien couvent des chanoinesses $(15^{\grave{\text{ème}}}$ siècle), la Mignonnerie $(18^{\grave{\text{ème}}}, 19^{\grave{\text{ème}}}$ siècle). Ces monuments historiques font de ce village un lieu d'histoire et de patrimoine. Les autres éléments typiques et identitaires bâtis de grande qualité créent l'écrin de cet ensemble remarquable.

Les 5236 habitants (population légale 2021 en vigueur au 01/01/2021) de la ville de Luynes vivent sur un territoire d'une surface de 34,17 km², répartis dans un cœur de bourg où se concentre l'identité architecturale spécifique, et une amorce de plateau bâti depuis 1970. Les varennes agricoles et tout le reste du territoire sont constitués de forêts, de maraîchage et de cultures avec un habitat dispersé constitué de demeures, d'anciennes closeries et de fermes.

L'ensemble formé par le château, le coteau, les varennes, l'aqueduc et la Loire a été classé au titre des sites par décret en conseil d'état en date du 4 juin 2018. Le site classé de Luynes compte parmi les expressions les plus significatives du paysage culturel du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial. L'ensemble forme une composition paysagère saisissante, la silhouette du château sur son promontoire émergeant sans entrave, d'un contexte agricole et naturel préservé. Depuis les coteaux, depuis le val, la levée et le bord de Loire très proches, depuis la rive opposée, des vues permettent la perception de cette organisation typique, dictée par la vallée, et conservée au cours des siècles. La qualité paysagère du site, les éléments patrimoniaux qui le composent lui confèrent un intérêt pittoresque. L'interaction entre le fleuve et l'homme, les formes architecturales qui en ont découlées, font de ce territoire préservé un exemple singulier du patrimoine ligérien, paysage culturel spécifique.

Parallèlement au classement du site, Luynes a candidaté et obtenu en 2015 le label **Plan de Paysage** décerné par le Ministère de l'Environnement avec 4 autres communes, toutes concernées par le classement de site qui déborde de Luynes (Berthenay, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Genouph, et Savonnières). Un programme d'actions (communales ou intercommunales) a été établi en associant la population et la société civile sous forme de forums publics et participatifs. L'objectif est de rendre concrètes et vivantes les règles de protection du site classé pour préserver par l'animation le grand paysage ligérien.

Enfin, pour assoir tous ces principes de préservation du paysage mais aussi du bâti de façon opposable, traduire et organiser réglementairement les principes de développement territorial par le patrimoine, la commune a prescrit en 2015 l'élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) parallèlement à la mise en révision du PLU. Ces deux documents sont entrés en vigueur le 12 avril 2021 après approbation du conseil municipal et du conseil métropolitain. Luynes est désormais reconnue Site Patrimonial Remarquable. Le P.L.U et l'AVAP sont consultables sur luynes.fr

Cet environnement préservé a permis d'obtenir depuis 2020 le label « Petite Cité de Caractère ».

Luynes profite des nombreux commerces de proximité qui animent le cœur de son village et propose un marché chaque samedi sous sa halle historique.

Le Centre culturel de Luynes

Inauguré le 1er octobre 2016, **Le centre culturel de Luynes** est composé de deux espaces, avec d'un côté une **médiathèque** et de l'autre **La Grange**, une salle de spectacle, de cinéma et d'exposition, dont le bâtiment n'est autre qu'une annexe de l'ancien hôpital ducal entièrement réhabilité. Implanté à l'entrée de ville, le centre culturel a pour objectif de créer un lieu d'échanges et de partage intergénérationnel dans le centre-bourg.

La salle de spectacle de **La Grange** peut recevoir jusqu'à 140 personnes assises. Elle accueille la programmation de la saison culturelle élaborée par le service culturel. La saison culturelle pluridisciplinaire propose de **septembre à juillet** à la fois des **spectacles** (théâtre, musique et jeune public), des **expositions, des conférences, des animations**. Des **séances de cinéma** sont organisées 3 à 4 fois par mois, en partenariat avec l'association CINE-OFF. La salle est équipée d'un écran et d'une sonorisation DOLBY pour le cinéma.

La programmation pluridisciplinaire propose des spectacles au format plutôt intimiste en accord avec l'esprit du lieu dans les domaines du théâtre et de la musique (consultable en ligne sur : https://centre.culturel.luynes.fr). La programmation jeune public s'adresse à toutes les tranches d'âge de la petite enfance à l'adolescence. Des séances spécifiques sont organisées également pour le Multi-accueil, le Relais Petite Enfance, le Centre de loisirs, les écoles et le collège. Des accueils en résidence courte sont organisés régulièrement à La Grange pour soutenir les équipes artistiques régionales dans le domaine du spectacle vivant.

La médiathèque propose une collection de près de 14 000 ouvrages parmi lesquels se trouvent des livres, des livres lus, des périodiques, des CD et DVD, répartis entre les salles de consultation adultes et enfants, et un espace multimédia avec 5 postes informatiques.

La ville de Luynes dispose d'un **tissu associatif riche et dynamique** dans les secteurs sportifs (Association Sportive Luynoise) et culturel (Association Culturelle Luynoise et Association Musicale Luynoise). Le Festival de Théâtre en Val de Luynes propose l'été une programmation de théâtre en plein air dans les parcs de demeures privées du Val de Luynes.

Présentation des objectifs de la résidence

Etant engagée dans une démarche de mise en valeur de son patrimoine, la commune souhaite inviter un artiste en résidence à dialoguer avec ce patrimoine culturel, patrimonial et paysager.

Ce projet s'attachera à comprendre le territoire avec son histoire, sa physionomie, la géographie de ses paysages mais aussi à rencontrer les habitants qui l'animent, y travaillent et le font vivre au quotidien.

Afin de mieux saisir le territoire et ses spécificités, les artistes ont la possibilité de prendre connaissance du Rapport de présentation du S.P.R. de Luynes (https://luynes.fr/site-patrimonial-remarquable).

Ce programme de résidence artistique vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire, afin de sensibiliser le public le plus large possible à l'art contemporain.

Afin de permettre une familiarisation en profondeur avec le travail artistique, l'accent sera mis particulièrement sur la médiation, notamment sous la forme de rencontres et d'ateliers de pratique artistique avec l'artiste.

La ville de Luynes propose à un(e) artiste plasticien(ne) de **poursuivre ses recherches personnelles en lien avec le patrimoine culturel, bâti et paysager de la commune dans le cadre d'une résidence longue de 9 semaines**, qui se tiendra selon les disponibilités de l'artiste entre mars et juin 2026 (session 1) ou mars et juin 2027 (session 2). Une **exposition de restitution** présentera le travail de l'artiste pendant 4 semaines à l'issue de la résidence.

En concertation avec le service culturel de la ville, des **actions culturelles** seront développées avec l'artiste pour les publics afin de les sensibiliser à l'art contemporain (rencontres, débats, ateliers, etc....).

Le public visé comprend les publics scolaires (maternelles ou primaires) ou périscolaires (de 3 à 12 ans), les habitants (public familial ou adulte). Le projet est à construire en fonction des appétences et compétences de l'artiste. La commune de Luynes comprend 3 groupes scolaires publics (École maternelle Suzanne Herbinière-Lebert, École élémentaire Louis Pasteur, École élémentaire Albert Camus), 1 école privée maternelle et élémentaire, ainsi que le collège Lucie et Raymond Aubrac. Le Pôle enfance jeunesse proposent différents services d'accueil et de loisirs pour les enfants principalement de 3 à 12 ans.

Modalités de la résidence :

- Bourse de résidence : 2500 euros (versée en 2 fois)
- **Frais de production :** Une allocation complémentaire d'aide à la production d'un montant plafonné à **1 500€** sera versée directement à l'intéressé sur présentation de factures.
- **Prise en charge de l'hébergement :** Le lauréat résidera dans un appartement meublé et équipé qui sera mis à disposition le temps du séjour.
- Mise à disposition d'un **espace d'atelier** (local équipé d'un sanitaire et d'un point d'eau).
- Les artistes sont tenus d'apporter leurs outils, matériel informatique et matériaux nécessaires à leur travail.
- Être titulaire du permis de conduire et disposer d'un véhicule seraient appréciés
- Un contrat de de résidence spécifiant les engagements de la Ville de Luynes et de l'artiste accueilli, sera signé avant le début du séjour.

Déroulement de la résidence :

- Un projet personnel à développer pendant deux mois
- Participation à des actions de sensibilisation en direction des plus jeunes et du tout public : dans la limite de 30 % du temps de résidence (**interventions rémunérées** sur la base de 50 € de l'heure). Budget prévisionnel pour la médiation jusqu'à 800 € en fonction des rencontres artistiques et ateliers de pratique mis en place.
- Un projet d'exposition finale présentant le travail de l'artiste à l'issue de la résidence

Conditions d'accueil de l'exposition de fin de résidence

- Un espace d'exposition au centre culturel La Grange (salle d'exposition de 50 m2 + grande salle de 117 m2 avec gradins repliés)
- Prise en charge des frais de communication et de vernissage.
- Prise en charge de l'assurance de l'exposition
- Aide technique pour le montage et le démontage
- Cession des droits d'exposition à hauteur de 500 €

Dossier de candidature

Peuvent faire acte de candidature tout(e) artiste plasticien(ne) francophone engagé(e) dans une démarche professionnelle de création disposant d'un SIRET et d'un statut d'artiste auteur. L'artiste doit maîtriser couramment l'usage oral et écrit de la langue française. Pour circuler et se déplacer à Luynes et aux alentours, nous conseillons à l'artiste d'être le plus autonome possible. Pour cela, un véhicule personnel est fortement conseillé.

Le/la candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence de création artistique. L'artiste s'engage à être pleinement disponible et présent sur place pendant la durée de la résidence. L'artiste s'engage en outre à être présent le jour du vernissage de l'exposition de fin de résidence et pendant toute la durée du montage et du démontage de l'exposition.

Les candidatures se font uniquement via le **formulaire en ligne**, accessible en cliquant sur le lien suivant : https://framaforms.org/appel-a-candidature-2026-et-2027-luynes-1723107983

Ce formulaire en ligne contient deux volets : une fiche de renseignements administratifs et la présentation de la démarche artistique et du projet de résidence.

Merci de bien vouloir remplir les informations demandées dans le formulaire en ligne et de transférer les fichiers demandés au format pdf en bas du formulaire en ligne :

- 1. **Curriculum vitae** présentant votre parcours et vos expériences (diplômes, cursus, expositions, résidences, publications, etc...)
- 2. **Lettre de motivation et d'intention** exprimant les orientations de votre démarche artistique, les objectifs artistiques qui motivent votre candidature et les orientations du projet que vous souhaitez mettre en œuvre dans le cadre de votre résidence à Luynes
- 3. Pistes d'action de médiation envisagées en direction des publics

Pièce complémentaire à envoyer par mail : PORTFOLIO

Le candidat devra faire parvenir par mail au service culturel de la Ville de Luynes (culture@luynes.fr) au format pdf : un portfolio d'une sélection de travaux réalisés dans les dernières années.

Date limite de candidature : le 15 décembre 2024

Les candidatures seront examinées par le service culturel de la ville et soumis à un comité de sélection (auquel participera des élus, des agents techniques de la commune et des personnes qualifiées) qui veillera à la qualité de la proposition artistique et présélectionnera 4 candidatures maximum. Les candidats présélectionnés seront invités à présenter leur projet lors d'un entretien avec des représentants de la Ville.

Pour toutes questions concernant l'appel à candidature, vous pouvez contacter Claire Barbieux, responsable du service culturel :

Tél. 02 47 55 56 60 Email : <u>culture@luynes.fr</u>

www.luynes.fr

centre.culturel.luynes.fr